

Le Journal des Trois-Rivieres.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE.

REDIGE PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIETAIRES
G. DESILETS & FRERE

Feuilleton du "JOURNAL."

LA FILLE SAUVAGE.

I

LA PÊCHERIE DES PERLES.

La partie la plus pittoresque de l'Isles del Rey était occupée par une vaste habitation, à un seul étage, qu'environnaient des fleurs grimpaient le long d'une véranda, et dont une haie vive de cactus fermait l'infranchissable enceinte. Des bois précieux, des meubles rares, des nattes d'une extrême finesse, toutes les raretés que peuvent accumuler dans un domaine des propriétaires voisins de ces pays de l'or sur lesquels règnent les Incas, s'entassaient dans la maison du comte Humbert de Flessigny. A côté des curiosités archéologiques se groupaient des spécimens d'un art perdu, grâce auquel les maîtres du Pérou possédaient ces fameux jardins d'or dont chaque plante, chaque fleur de métal représentait les formes copiées d'après nature par l'habile ouvrier. On citait sur toute la côte cette habitation comme une merveille, et il n'était pas un capitaine de navire étranger relâchant à l'Isles del Rey qui ne fit demander au gentilhomme millionnaire l'autorisation de visiter les raretés accumulées dans sa demeure, autorisation qui toujours était accordée avec une aimable courtoisie.

Quand le capitaine de ce navire était Français, M. et Mme de Flessigny ne manquaient jamais de lui offrir une hospitalité royale. Ils parlaient alors une langue qui semblait être leur langue maternelle, à en juger par la pureté de leur accent. Ils l'interrogeaient sur les événements qui se passaient en France, et souvent ils lui remettaient des lettres volumineuses portant invariablement cette suscription :

Monsieur l'abbé Régis, chez M. LE MARQUIS DE FLESSIGNY.

En s'éloignant de l'habitation de l'Isles del Rey, le capitaine acceptait un souvenir, et, s'il était marié, s'il avait des filles, Mme de Flessigny ne manquait point de chercher quelques-unes des plus belles perles trouvées par ses pêcheurs.

Autour de l'habitation du gentilhomme se groupaient une centaine de chozas, pauvres cabanes pittoresques dressées sur les rochers dominant la grève, et dont les toits formés de feuilles de palmier se couronnaient d'une crête vivante de gallinazos perchés sur une patte, et paraissant somnoler sous l'ardente chaleur du jour.

Chacune de ces cabanes, habitée par une famille de pêcheurs de perles aux gages du comte Humbert de Flessigny, cultivait un jardin planté de légumes, entouré d'arbustes épineux et enrichi de quelques arbres fruitiers.

Un grand mouvement régnait sur la côte ; une centaine de pirogues manœuvraient dans un espace restreint, et de temps à autre l'apparition d'un tintorera, le cri d'effroi d'un plongeur suspendu le va et vient des paganes. Un bruit sourd s'entendait dans l'eau, un remous se creusait, puis l'eau devenait rouge sur un point, et les travaux habituels reprenaient leur cours.

Dans chacune des pirogues se tenaient un homme au buste nu dont le corps se ceignait d'un lambeau d'étoffe de coton retenu par un bout de corde. A cette ceinture primitive pendait une gaine renfermant une navaja redoutable, sorte de couteau dont la lame n'avait pas moins de dix huit pouces, et qui, large de trois doigts, était affilée comme un rasoir. La navaja était destinée aux tintoreras, espèce de requin pullulant dans le golfe de Panama, et dont la présence constitue un danger de toutes les minutes pour les pêcheurs de perles.

Sans nul doute, ces monstres savent que de temps à autre leur audace est récompensée par une proie vivante, car ils s'avancent toujours vers la côte, et ne dépassent guère les endroits où s'effectue la pêche. Leur nom de tintoreras provient des trous placés de chaque côté de leur museau, et par lesquels ils distillent une matière gluante qui les rend luisants comme des mouches de feu et permet de suivre leur sillage. Cette particularité et la faiblesse de leurs yeux, car les tintoreras sont presque aveugles et ne peuvent se diriger d'une façon certaine, permet aux noirs de se défendre contre leur implacable ennemi.

A continuer.

Résumé des débats sur la vente du chemin de fer.

Séance de Lundi, 27 Mars.

L'ordre du jour appelle la reprise des débats ajournés sur la proposition de l'honorable

M. Chapleau, pour que la chambre se forme en comité pour considérer certaine résolution décrétant et confirmant la vente de cette partie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, s'étendant depuis Montréal jusqu'à St-Jérôme, Aylmer et la cité d'Ottawa.

L'honorable M. Chapleau.—Je demande pardon à la chambre de l'avoir fait attendre aussi longtemps. C'est la maladie, dont le germe s'est fait sentir au mois de décembre dernier, qui est cause de ce retard. J'ai confiance en cette chambre, parce que moi et mes collègues nous avons tout fait dans la mesure de nos forces, pour promouvoir les intérêts de notre pays. Sur les soixante-cinq députés, trente appartiennent à l'ancienne phalange des députés, libéraux conservateurs, et vingt-un sont venus grossir nos rangs et se placer sous l'étendard de leur chef. Quant à l'opposition, l'honorable chef compte neuf de ses anciens soldats et trois nouveaux défendeurs du parti libéral. Il n'y a pas d'in dépendants.

Le premier ministre parle alors de la manière dont cette question doit être traitée. Il faut mettre de côté tout préjugé et tout esprit de parti. Cette question doit être discutée au point de vue du bien général du pays. Il faut ensuite une sortie virulente contre la presse qu'il accuse d'avoir préjugé l'opinion publique. Il prétend que, avant trois mois, le concert de désapprobation et de malédiction se changera en un concert d'approbation et de bénédiction pour la politique du gouvernement actuel. Ce sont les mêmes cris qui s'élevaient aujourd'hui que l'on a entendus lorsque le gouvernement libéral-conservateur adoptait cette politique hardie qui concernait la compagnie du Grand-Tronc. La confédération a fait naître des cris. On disait alors comme aujourd'hui que la politique suivie par le gouvernement conservateur conduisait le pays à la ruine, à la banqueroute. L'achat du Nord-Ouest a donné lieu aux mêmes craintes que la presse s'empresse de manifester de nos jours. En 1872 une autre orage a éclaté, orage qui a conduit au tombeau un de nos plus grands hommes d'état. Il fait ensuite, en quelques mots, l'histoire de la grande entreprise du chemin de fer du Pacifique, depuis quelques années surtout.

Le premier ministre s'efforce de réfuter les accusations qui ont été portées contre lui. On a dit : le premier ministre est l'instrument d'un autre homme. Je ne suis pas le serviteur d'une autre personne, et je n'ai jamais fléchi le genou devant qui ce soit excepté devant celui devant lequel tout genou doit fléchir. On m'a accusé personnellement d'avoir voulu faire ma fortune et celle de ma famille. C'est un mensonge. On m'a encore accusé d'avoir négligé les intérêts de la province de Québec auprès du gouvernement fédéral. Le gouvernement local a fait des démarches auprès du gouvernement d'Ottawa. Nous n'avons pas perdu un seul instant pour sauver les intérêts les plus chers de notre province.

Il est une autre accusation plus grave encore contre le gouvernement. On a traité les députés de vendus. On a dit que des douzaines de députés se sont fait élire au moyen d'argent. Mais est-ce qu'il n'est pas permis de faire des dépenses dans les élections ? Est-ce qu'il n'est pas permis d'aider des amis pour des dépenses qui sont tout à fait indispensables. Il répond au reproche d'avoir passé le contrat quatre jours seulement avant l'ouverture des chambres et blâme vertement les assemblées publiques qui ont eu lieu dernièrement. Il nie au peuple le droit de tenir de semblables réunions qui ne sont, dit-il, qu'une insulte lancée à la figure de la députation.

Nous aurions pu laisser passer cette session sans soumettre aux chambres la question dont il s'agit, si nous avions tenu si fort à nos portefeuilles. Mais non, nous avons voulu presser cette mesure afin d'éviter de nouvelles dépenses à la province, parce qu'il reste encore des travaux à exécuter sur le chemin de fer du Nord.

Le vrai sentiment du peuple est que le gouvernement cesse d'administrer cette voie ferrée, qu'il mette fin à ses déficits chaque année afin de ne pas recourir à la taxe directe. L'opposition elle-même a exprimé la même opinion.

Le premier ministre parle ensuite des offres qui ont été faites et trace l'histoire de la construction du chemin de fer du Nord. Avec le produit de cette vente, nous ferons disparaître les déficits que nous remarquons à la fin de chaque année. Lorsque la chambre aura voté cette transaction, l'honorable trésorier déposera un projet de loi statuant que toutes les sommes qui proviendront de la vente ne seront pas employées à l'administration du gouvernement, mais à payer nos créanciers soit à New-York ou ailleurs. Nous demandons à la chambre de voter une mesure qui lui assure le trafic de l'ouest. On doit faire des sacrifices comme aux Etats Unis pour amener dans notre province tout le commerce possible.

L'honorable premier ministre parle jusqu'à onze heures, alors qu'il propose l'ajournement des débats.

La séance est levée et la chambre ajournée à demain.

Séance de Mardi, 28 Mars.

L'honorable M. Chapleau reprend le débat sur la vente du chemin de fer du Nord. Un journal a dit que les gouvernements en Europe faisaient tous leurs efforts pour prendre les chemins de fer sous leur contrôle. Le rédacteur de ce journal ignore certainement l'histoire des voies ferrées en Europe, car c'est le contraire qui a lieu. Partout on cherche à débarrasser l'état de ce lourd fardeau. L'honorable M. Mercier, le député de St-Hyacinthe, a dit devant une trentaine de personnes que si le premier ministre avait réussi dans ses démarches, il avait droit aux

remerciements de ses compatriotes. L'honorable député de Sherbrooke a aussi exprimé l'opinion que l'on devait vendre notre voie à tout prix. L'honorable député de Montmorency disait l'année dernière que le chef de l'opposition avait bien fait de louer le même chemin. L'honorable M. De Boncherville, qui combat aujourd'hui la politique du gouvernement, disait, en 1877, qu'il fallait disposer de cette voie ferrée. L'honorable député de Lotbinière, alors qu'il était au pouvoir, en 1879 avait aussi choisi son syndicat pour l'affermage. Le bureau de commerce fit alors ce qu'il fit aujourd'hui. Il s'est dit : Ce n'est pas le gouvernement qui doit administrer les affaires, mais c'est au bureau de gouverner. Le premier ministre, le député de Lotbinière, fit une réponse qui lui mérite des éloges.

Le premier ministre soutient qu'avec le produit de la vente, le gouvernement pourra faire exécuter les travaux qu'il a promis à la province et démontre qu'en gardant le chemin on aura au bout de dix ans des déficits au montant de \$2,400,000. Si l'on garde notre dette principale et si l'on paie notre fonds d'amortissement, nous aurons à payer chaque année un intérêt de \$780,000. Il ne faut pas oublier aujourd'hui que le revenu de cette voie est de \$300,000 ; mais qui nous dit que ce revenu pourra se continuer ? si nous avons la compagnie du Pacifique contre nous. Nous devons alors nous borner au trafic local.

On a prétendu que la compagnie du Richelieu aura le monopole du trafic et fixera les taux qu'elle voudra. Mais le président de cette compagnie, qui est un des actionnaires du syndicat qui achètera notre chemin, n'est pas un dictateur. Les autres directeurs sont là pour veiller aux intérêts de la compagnie, comme aux intérêts de toute la province comme ils l'ont prouvé lorsqu'elle avait pour président un homme immensément riche. On oublie aussi une compagnie rivale, le Grand-Tronc.

L'orateur parle ensuite des travaux qu'il faudrait exécuter pour raccorder le chemin de fer du nord avec une ligne quelconque pour attirer ici le trafic de l'ouest.

On a tout fait pour obtenir l'embranchement St-Charles. Mais à quoi servira cette amélioration, si nous avons contre nous la compagnie du Pacifique, la compagnie du Richelieu, la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel ?

On doit disposer du chemin. Doit-on le louer ou le vendre ? On a dit que le gouvernement avait refusé de louer à \$420,000 pour commencer. C'est faux. Prenons les soumissions et l'on verra si ces chiffres sont corrects. Quels travaux exigeait-on ? Une dépense au moins de \$2,000,000 pour compléter la voie. En 1878 on offrait \$95,000 de loyer pour notre chemin, et parmi ceux qui offraient on remarquait Sir Hugh Allan. Personne n'a offert de louer le chemin au prix de \$425,000 ; on mettait toujours la condition d'acheter la voie ferrée. En louant le chemin, qu'elle garantie auriez-vous pu avoir ? Car il s'agit ici d'une compagnie privée. Vous n'avez pas de garantie. Un locataire pouvait, après 3 ou 4 ans, laisser le chemin ayant perdu beaucoup de valeur ; la voie aurait été détériorée, et la province aurait été obligée de la faire réparer à ses frais.

Ainsi le gouvernement est venu à la conclusion qu'il ne devait pas affermer le chemin provincial, pour la bonne raison que pas une offre n'était aussi avantageuse que l'arrangement que l'on propose aujourd'hui. Nous aurions toujours été dans l'impossibilité de dégrever le trésor public. Il est temps de mettre fin aux déficits qui s'accumulent depuis quelques années. Cette année encore, nous aurons un déficit de \$400,000 environ. Le marché projeté nous retirera de notre position difficile. Sans cela nous devrions recourir à la taxe directe. On veut garder le chemin pour les cultivateurs. Eh bien, gardez-le, mais dites aux cultivateurs qu'ils auront la taxe directe, et vous verrez s'ils se prononceraient pour cette taxe ou pour la vente du chemin.

On a fait un épouvantail de cette affaire de \$75,000. Mais on oublie les dépenses préliminaires. Y a-t-il une seule compagnie qui s'organise sans qu'il y ait une commission de fixée pour payer ces dépenses préliminaires. Il prétend que cette déclaration n'a jamais été faite par les membres du syndicat Allan-Rivard. On a écrit cela pour faire du capital politique, pour accrocher un ou deux votes comme la chose est arrivée ce soir.

Quant à l'offre de M. Hall, le gouvernement a cru devoir refuser, parce qu'il ne connaissait pas les noms de ceux qui composaient ce syndicat.

Le 3 janvier, il est allé à Ottawa où il a demandé à Sir John de vouloir bien engager la compagnie du Pacifique d'acheter notre chemin à la condition qui nous était faite alors par un autre syndicat. J'ai fait toutes les démarches possibles dans l'intérêt de la province, et nous sommes arrivés aux propositions que vous avez devant vous. Les efforts que nous avons faits ont été approuvés et encouragés par les autorités fédérales. Voilà pourquoi nous avons passé le marché que vous avez devant vous.

L'honorable premier ministre dit qu'il a eu la douleur de perdre un de ses collègues l'honorable M. Ross. Ce dernier se trompe lorsqu'il dit dans sa lettre que la vente de la section est à une compagnie privée était contraire aux intérêts des habitants de cette partie de la province. Pour s'en convaincre il suffit de jeter les yeux sur les personnes qui composent le syndicat qui a fait l'acquisition de cette section. Vous vous convaincrez que les intérêts des districts de Québec et de Trois-Rivieres ne seront pas sacrifiés.

En parlant de l'alliance du parti libéral avec les conservateurs dans la question du jour, le premier ministre dit que c'est une alliance immorale. A l'assemblée de St-Roch

on a trompé le peuple, la classe ouvrière, comme on l'a trompée aux autres assemblées. Il fait ici une attaque en termes violents contre le parti de Québec-Est. Il passe ensuite en revue les différents calculs que la presse a faits sur la vente de cette voie ferrée. Avec ces calculs on était parvenu à conclure que le pays était volé.

On nous a fait un reproche de couper notre chemin en deux tronçons. Mais on a voulu vendre au Pacifique et il n'a pas voulu acheter. Celui qui a emis cette idée est un homme de grands talents, mais qui n'a jamais pardonné au gouvernement d'avoir pris dans son sein deux hommes ne partageant pas ses opinions.

Après avoir répondu à quelques autres reproches, l'honorable premier dit que son unique ambition n'est pas une ambition pécuniaire, mais une ambition d'intérêt général pour son pays. Il termine en faisant un appel chaleureux à la députation à cause des signaux qu'il a rendus à son parti.

A une heure, la séance est levée.

Séance de mercredi, 29 Mars.

L'ordre du jour appelle la reprise des débats sur la question de la vente du chemin de fer du Nord.

L'hon. M. Joly.—D'après les usages parlementaires, c'est mon devoir de prendre maintenant la parole dans ce débat. Beaucoup de députés des deux côtés de la chambre, pourraient traiter cette question bien mieux que moi. Je répondrai avec tout le calme possible au discours de l'honorable premier ministre. Mais je commence ma tâche avec bonne volonté.

J'ai éprouvé un étonnement profond lorsque j'ai entendu avant hier soir l'honorable premier ministre traiter des questions tout à fait étrangères à celle qui nous occupe. Sentant la nécessité de faire prévaloir son opinion, il a employé toute la première soirée à nous entretenir de ce qui ne touchait pas à la question ; il n'a pas abordé une seule fois le sujet ; mais il avait d'excellentes raisons pour cela.

L'hon. premier ministre nous a dit que c'était la plus grande question, le moment le plus solennel depuis la Confédération. Il doit y avoir du solennel pour le gouvernement, mais ce n'est pas un moment solennel pour la province. En 1875, c'était le moment solennel, alors que le gouvernement a pris possession du chemin de fer du Nord.

La position est solennelle aujourd'hui en tant que les intérêts du premier ministre y sont concernés. Ce qu'il y a de solennel, c'est de décider si nous allons livrer la province aux mains des spéculateurs.

Il s'agit de savoir si les chemins de fer se sont vendus oui ou non, ou plutôt d'accepter ou non les conditions d'un marché conclu par le gouvernement. Voilà la question qu'il faut décider.

Dans les assemblées, j'ai déclaré que je ne désirais pas remonter au pouvoir, je ne veux pas faire de coalition avec quelques meneurs conservateurs pour former un gouvernement ; mais il s'agit ici d'une coalition avec les hommes honnêtes et indépendants pour défendre les intérêts de la province. Nous sommes prêts à accepter une combinaison avec ces hommes pour procurer à la province un gouvernement complètement débarrassé de ces spéculateurs qui veulent nous conduire à la ruine. On nous reproche de nous trouver sur des plateformes avec certains hommes, mais il n'y a pas encore longtemps on était bien content de compter sur l'appui de ces mêmes hommes. On nous reproche encore de tenir des assemblées ; mais est-ce qu'il est défendu de manifester ses sentiments tout en se tenant dans les bornes de la légalité ? Je le répète, nous demandons tout simplement la formation d'un cabinet composé d'hommes honnêtes, et nous l'approuverons sans demander de récompense pour nous.

Je traiterai la question sur le point de vue national et sous le point de vue politique. Cette transaction occupe et inquiète toute la population de la province, car nous allons vendre une propriété qui a coûté treize millions pour un montant moindre que 8 millions. Pourquoi donc le premier ministre n'a-t-il pas déposé les deux contrats en même temps puisque cette voie n'en fait qu'une ? Non, il a jugé prudent de soumettre d'abord à la considération de la chambre le contrat de vente de la partie-ouest, et il avait raison, si ce n'est parce qu'il voulait s'assurer le vote des députés du district de Montréal qui ont tout intérêt à obtenir le terminus du Pacifique. Ils seront prêts à faire des sacrifices de plusieurs millions, pourvu qu'ils aient ce terminus tant désiré.

L'honorable premier ministre nous a dit que si l'on ne vendait pas la partie ouest au syndicat du Pacifique, ce dernier construirait une autre voie, et de la sorte on perdrait le terminus. C'est une crainte purement chimérique, car en été le terminus sera toujours à Montréal. Le commerce s'empresse toujours d'arriver à un port de mer, et ce port est Montréal en été d'après sa position géographique. Tout le trafic de l'ouest affluera là ; plus il y aura de voies ferrées, plus le trafic se fera facilement.

L'honorable premier ministre a consacré hier soir une heure pour démontrer que nous partageons son opinion. Mais oui, nous sommes de son avis ; nous voulons vendre le chemin mais le plus cherement possible. Mais d'après notre bail, nous pouvions reprendre le chemin, après cinq ans, si nous trouvions les revenus assez considérables. Nous pouvions reprendre le chemin après six mois d'avis.

Quant je parle de revenus je ne veux pas dire avec l'administration de M. Sénécal. On trouve mauvais le marché que je voulais faire, mais je ne suis plus au pouvoir, et aujourd'hui, par supposition, si j'ai mal fait, pourquoi voudrais-je en faire plus mal encore. Néanmoins mon marché était plus avant-

geux que celui que l'on propose maintenant. Et encore mon marché aurait réalisé après 5 ans \$711,000 de revenus. Qu'est ce que le gouvernement a reçu depuis cette date ? Tout au plus \$300,000 de revenus nets. Voilà ce que les comptes publics nous apprennent.

Maintenant je pose cette question : Le marché du gouvernement est-il satisfaisant ? Pour la ressource, je la diviserai en trois points 1e. Le temps est-il opportun. 2e. Est-il de l'intérêt de la province de vendre en deux parties notre chemin provincial. 3e. Le prix est-il bon.

1o. Le temps est-il opportun ? Je ne le crois pas et il n'est personne de cette opinion. Je citerai entre autres MM. DeBellefeuille, Rivard, Taillon, Beaubien, Sir Hugh Allan, etc. Pourquoi n'est-il pas opportun de vendre le chemin ? C'est parce qu'il augmente considérablement en valeur. Est-il opportun de vendre, lorsqu'on a obtenu ces importantes améliorations qui raccorderont notre voie avec l'Intercolonial, qui donneront une nouvelle ère de prospérité à notre chemin et qui mettront l'extrême ouest en communication avec l'Atlantique. Quelle raison avons-nous de nous presser ? Nous n'en avons aucune. Ce n'est pas le moment de vendre lorsque la plus-value augmente d'une manière aussi rapide. Lorsqu'on l'a vendu pour la somme de \$7,600,000, nous n'avions pas encore obtenu cet avantage de mettre le chemin de fer du Nord en communication avec l'Intercolonial. Cette décision du gouvernement fédéral donne de la valeur à la voie.

2o Est-il de l'intérêt de la province de vendre en deux parties notre chemin provincial ? Cette division est-elle de bonne politique. Je dis que le gouvernement a eu tort de diviser le chemin de fer en deux parties. Il y a eu un temps où nous avions deux petits chemins de fer, celui de Québec à Montréal, et celui de Colonisation. On a constaté les désavantages de ces deux voies. Une loi a été passée pour n'en faire qu'un seul chemin. On avait des raisons graves pour agir de la sorte. On disait qu'on travaillait pour les intérêts de la province. Et aujourd'hui le gouvernement veut renverser cette loi, prétendant que c'est un avantage de diviser en deux parties une voie qui était destinée à n'en faire qu'une pour le bien général du pays. On a prétendu que le syndicat du Pacifique n'a pas voulu acheter tous les chemins. Moi je serai d'opinion contraire tant que nous n'aurons pas toute la correspondance qui a dû être échangée. Tous les intérêts de la province exigeaient que cette voie ne fut pas partagée en deux parties.

3o Le prix est-il bon ? Toutes les paroisses, tous les hameaux, de cette province sont unanimes à condamner le prix accepté.

Et c'est tout naturel car le gouvernement a refusé les offres qui étaient supérieures à celles qu'il a acceptées. Voyons ces offres, elles sont au nombre de cinq, mais prenons les quatre principales : celle de M. Hall est de \$8,500,000, celle de Allan-Rivard, de \$8,500,000 avec condition d'acheter au prix de \$9,500,000 après la première décennie, celle de M. McGreevy, de \$8,300,000 ; celle enfin de M. Sénécal de \$8,000,000. Ainsi donc, à la simple lecture de ces différents marchés, il est facile de voir que c'est le dernier marché qui est le moins avantageux.

Nous voyons tout de suite la perte que va éprouver la province par ce marché, et c'est ce marché que l'on veut faire sanctionner par la législature.

L'honorable député de Lotbinière entre alors dans les détails intimes qui ont accompagné les transactions relatives à la vente du chemin de fer du Nord. Pour les trois premiers offres le gouvernement prend toutes les informations possibles sur les personnes qui composent les syndicats. Quand à M. Sénécal, ces précautions sont inutiles. Au sujet des amis de M. Sénécal l'honorable premier ne se montre pas particulier. Quand il s'agit des hommes comme Sir Hugh Allan et M. Rivard, il faut prendre des mesures, mais M. Sénécal a ses coudees franches ; il peut même refuser de payer comptant au ministère des terres de la couronne et donner un billet de \$12,000 ; il est le souverain, il est au-dessus de la loi. Pourquoi ne cherchait-on pas à connaître les amis de M. Sénécal ? C'est parce que, lorsque le contrat a été passé 4 jours avant l'ouverture de la chambre, on n'avait pas encore réussi à lui trouver des associés.

En parlant de la difficulté qu'on a rencontrée pour la formation du syndicat Sénécal, il dit que M. J. G. Ross a été pour ainsi dire forcé à se joindre à ce syndicat. On a dû lui dire ; si vous n'entrez pas dans ce syndicat, vous n'aurez pas d'aide du gouvernement pour la construction du chemin de fer du Lac St. Jean. J'ai la confiance que ce brave concitoyen se hâtera de quitter ce syndicat.

Les députés doivent saisir facilement la différence qu'il existe entre ces quatre offres. Ils comprendront que le gouvernement veut nous imposer un marché désavantageux et ruineux.

En terminant, le chef de l'opposition refute les accusations que l'honorable premier ministre a lancées contre l'honorable député de Québec-Est qui a eu le malheur de condamner la vente du chemin de fer du Nord dans une assemblée du bureau de commerce. Le bureau de commerce étant composé d'hommes intelligents comme tous les marchands de notre ville, n'a pas approuvé l'arrangement en question, et a, par cette conduite, soulevé la colère de l'honorable premier ministre. Il n'y a rien de surprenant en cela.

L'honorable premier ministre ne pourra pas persuader les habitants de la province que cette vente est avantageuse et qu'elle nous procurera des résultats immenses comme il le prétend. Au contraire la province est sacrifiée. Le peuple le comprend ; l'offre qui est acceptée est la plus mauvaise. C'est le moment pour nous de nous débarrasser de ces spéculateurs qui ruinent la province.

A onze heures et trente cinq minutes, la séance est levée et la chambre ajournée.

PRIME.

Nous sommes décidé à accorder à tous nos abonnés qui auront payé leur abonnement d'avance une jolie prime, qui consiste en une brochure de 100 pages, intitulé :

Traité sur le cheval et ses maladies.

Cet ouvrage contient un INDEX DES MALADIES du cheval, donnant une description de chacune d'elles, avec ses causes, ses symptômes et son traitement; ainsi qu'une collection de "précieuses recettes" dont plusieurs valent plus que le prix du livre.

L'ouvrage contient 65 gravures. Nous commenceront la distribution cette semaine.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 3 AVRIL 1882.

Nous consacrons la plus grande partie de notre feuille à la reproduction des débats parlementaires sur la question de la vente du chemin de fer.

Comme nous l'indiquions dans notre dernier n^o., ni l'hon. Premier ni aucun de ceux qui ont parlé en faveur de la vente n'ont fait valoir d'arguments nouveaux, ni révéler aucun des prétendus avantages cachés que prédisaient les députés qui voulaient attendre les explications.

Le fait, est que les explications n'ont rien expliqué du tout et que la vente reste avec tout ses désavantages pour la province.

L'argumentation du chef des libéraux à la Chambre a été également faible et la raison en est bien simple, c'est que M. Joly et les siens sont en principe pour la vente ou l'affermage, et ne diffèrent d'avec M. Chapleau que sur la question de prix et de temps.

Le fait est que la véritable opinion de nos populations qui sont en principe hostiles à la vente parce que la province doit garder le chemin pour en retirer des bénéfices dans l'avenir; parce que nos propres dettes ne permettent pas de jeter ainsi gratuitement les millions etc. etc., n'a pas encore été exprimée dans toute sa force et sa vigueur en Chambre. Ce fait étrange sera assurément loin de passer inaperçu parmi les électeurs; ils s'en rappelleront en temps et lieu.

Jusqu'à ce moment c'est M. Stephens député de Montréal-Centre qui paraît avoir traité la question avec le plus de détails. A l'aide des chiffres officiels il a prouvé, sans qu'on ait osé le contredire, que par la vente la province perdait plus de \$8,000,000 et que le Trésor public ne réaliserait guère plus de 2 millions et demie sur la vente de la section Est.

M. Beaubien le député d'Hochelaga s'est prononcé contre la vente de la section Est.

On croit que le vote sur la vente de la section Ouest ne sera pris que mercredi soir.

La Chambre s'ajournera mercredi soir jusqu'au mardi de Pâques.

Hier on a lu dans toutes les églises de la Province un mandement établissant la quête du Vendredi-Saint à perpétuité pour l'œuvre de Terre Sainte.

Comme on le sait cette œuvre si précieuse était l'un des objets de la visite en ce Pays du Très Révérend Frédéric, Vicaire Custodial de Terre Sainte et l'un des Supérieurs Majeurs du Grand Ordre de Saint-François auquel est confié la garde des Lieux-Saints.

Nous avons eu hier une violente tempête et ce matin il faisait un froid intense. C'est chose très rare en avril.

Feu Pétrus Hubert, Ecr. N. P.

Nous enregistrons avec un profond regret la mort de Pétrus Hubert, Ecr. N. P. de cette ville, arrivée soudainement samedi dernier.

Cette perte inattendue est un deuil très sensible non seulement pour les nombreux parents du défunt, mais aussi pour toute la population de la ville qui avait une grande estime et une grande vénération pour ce digne citoyen qui, pendant toute sa carrière, a donné l'exemple d'une vie irréprochable et de la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

M. Hubert était âgé de 72 ans. Par son travail, son intégrité et ses fortes études légales, il a toujours occupé une position très honorable dans la société et s'était acquis une grande réputation dans l'exercice de sa profession. Il laisse des travaux importants et très utiles sur les lois qui concernent l'exercice du notariat.

M. Hubert appartenait à toutes nos sociétés religieuses et de bienfaisance dont il a été constamment l'un des plus généreux et des plus fermes appuis.

M. Hubert était le père de notre concitoyen P. L. Hubert Ecr., N. P.

Les funérailles auront lieu demain à l'église paroissiale.

Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances pour la perte si sensible qu'elle vient d'éprouver.

CONDOLEANCES.

A une assemblée générale des Notaires de la cité des Trois-Rivières, tenue le 2 Avril courant (1882), à laquelle D. G. LaBarre, Ecr., a été appelé à présider, et P. O. Guillet à agir comme Secrétaire, les propositions suivantes furent unanimement adoptées :

Proposé par F. Lottinville, Ecr., appuyé par T. E. Normand, Ecr. :

"Que les Notaires de cette cité ont appris avec une profonde douleur la mort de leur respecté et estimé confrère, Pétrus Hubert, Notaire, qui a rendu d'éminents services à la profession en contribuant pour une large part à la préparation des lois qui la régissent maintenant, et par ses ouvrages sur la profession."

Proposé par M. E. Hart, Ecr., appuyé par L. A. Camirand, Ecr. :

"Que comme marque de sympathie pour le regretté défunt, les Notaires assistent en corps à ses funérailles, et portent le deuil pendant un mois."

Proposé par H. Trépanier, Ecr., appuyé par R. G. LaBarre, Ecr. :

"Que copie des présentes résolutions soit adressée à la famille du regretté défunt."

Proposé par P. B. Dumoulin, Ecr., appuyé par P. Désilets, Ecr. :

"Que les présentes résolutions soient publiées dans les journaux de cette ville."

P. O. GUILLET, Secrétaire.

Incidents parlementaires de la semaine.

M. Tarte avait dit dans le *Canadien* :

"Qu'on me traduise à la barre de la Chambre, et là, je démontrerai que lors des pourparlers qui ont eu lieu entre les autorités et le syndicat Allan-Rivard pour la vente de la section Est du chemin de fer, M. Sénécal a demandé un pot de vin de \$75,000, à lui être donné en sus du prix d'achat."

A la séance de mardi, M. Stephens a amené la question devant la Chambre par la déclaration suivante :

"Je suis informé d'une manière digne de foi, que récemment et tandis que des négociations étaient ouvertes entre le gouvernement et des personnes désignées sous le nom de syndicat Allan-Rivard pour la vente ou l'affermage du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental,

"Louis A. Sénécal, proposa au dit syndicat Allan-Rivard, ou à quelques unes des personnes composant le dit syndicat, de lui payer, à lui, le dit syndicat, la somme de soixante-quinze mille piastres, en sus du prix qu'elles offraient pour le dit chemin, comme profit personnel ou compensation pour lui, le dit Sénécal.

"Que le dit L. A. Sénécal était alors employé du gouvernement, en sa qualité de surintendant général du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et est une des personnes auxquelles il est proposé de vendre la partie Est du dit chemin.

Il propose qu'un comité composé de l'honorable M. Robertson et de MM. Duhamel, Champagne, Laberge et Gagnon, soit nommé avec instruction de s'enquérir de tous les faits relatifs à la déclaration ci-dessus."

M. Loranger nie à la chambre le droit de faire comparaître devant elle un de ses employés publics. S'il fallait citer à la barre tous les officiers dont on aurait à se plaindre, la chambre devrait alors siéger en permanence. M. Sénécal a répondu de ses actes au ministre des chemins de fer. Il n'est pas loisible à un gouvernement de renverser ou de briser les règles parlementaires pour tenir des enquêtes qui ne doivent pas avoir lieu. Il ne croit pas que cette proposition puisse faire le sujet d'une enquête.

M. Joly dit qu'il est surpris de voir que pas un seul ministre n'a osé élever la voix pour protester contre une accusation grave qui a fait le tour de la presse de toute la province. Il ne croit pas que le gouvernement fasse objection à la nomination d'un comité d'enquête.

M. Irvine.—Il s'agit ici d'un homme qui a la charge de la principale propriété du gouvernement. On l'accuse d'avoir voulu obtenir une petite indemnité de \$75,000 seulement dans la vente du chemin de fer du Nord au syndicat Allan-Rivard. Que voulait-il faire de cet argent? Était-ce pour se rembourser des sommes considérables qu'il a, suivant la rumeur, dépensées pour faire élire des députés et pour acheter la presse; car tout le monde le dit, le gérant verse l'argent à pleines mains pour corrompre la députation, pour corrompre les journalistes. Si cet homme est coupable il faut qu'il soit puni, il faut qu'il soit démis de ses fonctions. Si le gouvernement n'a pas peur de la lumière, qu'il nous accorde l'enquête.

M. Loranger dit que le gouvernement accordera l'enquête si M. Stephens veut ajouter à son accusation que le gouvernement ou aucun de ses membres devait bénéficier des \$75,000 demandés par M. Sénécal.

M. Stephens dit que le gouvernement ne peut avoir le droit de changer, pour son avantage les accusations portées. Cette affaire des \$75,000 est assez grave en elle-même pour mériter une enquête.

M. Loranger demande le vote contre l'enquête.

L'Orateur décide que le vote est régulier et doit être pris.

M. Joly.—Nous nous conformons à cette

décision. M. Tarte ayant affirmé que M. Sénécal avait demandé en sus du prix du contrat la somme de \$75,000, et qu'il pourrait prouver son assertion devant un comité par plusieurs témoins, entre autres l'honorable député d'Hochelaga, je demanderai à cet honorable député ce qu'il connaît de cette affaire.

L'hon. M. Beaubien.—J'ai dit dans la presse ce que je connaissais.

L'hon. M. Joly.—Je prierai l'honorable député d'être plus précis. Dans sa lettre publiée dans les journaux de Montréal, il a nié avoir autorisé M. Tarte de faire telle déclaration; mais il ne nie pas que la demande ait été faite. Je prie donc l'honorable député de dire sur sa parole de gentilhomme si la somme de \$75,000 a été faite par M. Sénécal.

L'hon. M. Beaubien.—Je déclare qu'aucune demande de ce genre n'a été faite à ma connaissance.

La proposition, mise aux voix, donne le résultat suivant :

POUR : MM. Barnard, Cameron, Demers, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Marchand, Richard, Rinfret dit Malouin, Shehyn, Spencer, Stephens, Watts.—14.

CONTRE : MM. Asselin Audet, Beaubien, Bergevin, Blanchet, Brousseau, Carbray, Caron, Casavant, Champagne, Chapleau, Charlebois, Désaulniers, Deschêne, Desjardin, Duckett, Duhamel, Dumoulin, Faucher de St-Maurice, Flynn, Fortin, Fregeau, Garneau, Gauthier, Houde, Lalonde, Lecavalier, Lavallée, Leduc, Loranger, L'Anch, Marcotte, Marion, Martel, Owens, Paquet, Paradis, Picard, Poulin, Poubou, Riopel, Robillard, Suwyer, St-Hilaire, Thornton, Trudel, Wurtele.—47.

LA NÉGATION DE M. BEAUBIEN ET LE "STAR."

Le *Star* de jeudi affirme hardiment que M. Beaubien n'a pas dit la vérité en Chambre quand il a déclaré que la demande de \$75,000 n'a pas été faite à sa connaissance.

"Dans le but, dit ce journal, de débarrasser la question de tout équivoque, un des représentants du *Star* est allé aujourd'hui (jeudi 30) trouver un des membres du syndicat Allan-Rivard et a eu avec lui la conversation suivante :

"Est-ce que M. Beaubien était présent quand M. Sénécal a parlé des \$75,000, comme nous l'avons rapporté dans le *Star* de mardi?"

"Oui, il était présent."

"Qui se trouvait là outre M. Beaubien?"

"Nous étions sept ou huit personnes présentes; il y avait MM. Beaubien, Rivard Drolet, St-Charles, DeBellefeuille, St-Onge, et M. Sénécal."

"Où l'entrevue a-t-elle eu lieu?"

"Dans les bureaux du département de l'ingénieur du chemin, de fer Q. M. O. et O. No 16, rue St-Jacques."

L'hon. M. Flynn et le Billet de \$12,000 de M. Sénécal.

Séance du 27 lundi.

M. Irvine demande un état indiquant toutes les ventes à l'enchère de terrains de phosphate qui ont été faites dans cette province depuis le mois de juillet dernier.

En faisant cette motion M. Irvine dit qu'il a appris que M. Sénécal avait acheté des terrains dont il n'avait pas encore payé le prix. Il répète ses accusations et dit que le gouvernement est sous la dépendance de M. Sénécal.

L'honorable M. Flynn donne des explications au sujet de ces ventes.

Le 16 de novembre dernier, dit-il, on a vendu plusieurs terrains. Au nombre des enchérisseurs se trouvait un M. Demolon de Paris, représenté par l'honorable M. Fabre, qui a acheté quelques lots et qui a payé au comptant une somme de \$3,000 au gouvernement. D'après les conditions de la vente, l'acquéreur devait payer 25 pour cent au comptant, et la balance dans deux jours. M. Demolon n'ayant pas payé la balance qu'il devait, ces terrains ont été confisqués et la vente a été annulée.

Au sujet, de M. Sénécal, M. Flynn répond à M. Irvine que M. Sénécal a acheté des terrains et donné son billet pour \$12,000, lequel billet n'est pas encore payé.

Ce billet, ajoute M. Flynn, a été accepté par son assistant commissaire M. Taché, hors sa connaissance et sans son ordre, contre les règles du département. La Province ne perd rien, du reste, par cette transaction, car la vente a été annulée et les terres confisquées.

Le lendemain, la rumeur circule que M. Taché n'est pas le coupable; que ce n'est pas un billet que M. Sénécal avait donné mais un chèque sur la Banque de Montréal où il n'y avait pas de fonds pour le payer; qu'enfin la vente n'a été annulée que depuis que l'affaire a transpiré.

Jeudi, en Chambre, M. Marchand demande une enquête en faisant la déclaration suivante :

"Je soussigné, député du district électoral de St-Jean, déclare que je suis informé d'une manière croyable, et que je crois vraiment que l'hon. E. J. Flynn, commissaire des terres de la couronne, a mal informé la Chambre, en lui déclarant, le 27 mars courant, qu'un billet ou un chèque de L. A. Sénécal, au montant de quinze mille piastres, donné en paiement du prix d'adjudication de certains terrains à Charles Demolon, l'avait été à son insu et hors sa connaissance, et qu'on fait, le

billet ou chèque en question fut reçu par le département des terres de la couronne avec le consentement de l'hon. E. J. Flynn.

M. Marchand, secondé par M. Joly, propose : Que la déclaration faite ce jour par Félix G. Marchand, député du district électoral de St-Jean, soit référée à un comité spéciale de cette chambre, composé de MM. Champagne, Trudelle, Picard, Stephens et Laberge, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Chapleau s'oppose à cette demande et dit qu'il n'y a pas question de privilège.

L'Orateur décide en faveur de M. Marchand.

Au cours du débat, M. Flynn intervint et dépose la déclaration solennelle suivante entre les mains de l'Orateur, accompagnée d'une déclaration attestée du comptable M. Gale confirmant son assertion.

"En réponse à la déclaration faite aujourd'hui par l'honorable député de Saint-Jean, jui, Edmond James Flynn, commissaire des Terres de la Couronne, déclare ici solennellement, sur ma parole d'honneur, comme membre du gouvernement et comme membre de cette Chambre, que l'accusation qu'elle contient, est tout à fait dénuée de fondement, fautive et inexacte, et je réaffirme la vérité de l'exposé que j'ai fait l'autre jour, que le chèque de M. Sénécal a été accepté dans mon département sans ma connaissance et sans mon autorisation.

Ce 30ème jour de mars 1882.

E. J. FLYNN.

L'honorable M. Marchand réaffirme qu'il est prêt à prouver devant un comité les faits qu'il a allégués. Non-seulement le commissaire des terres a blâmé le sous-chef et le comptable, mais il a permis la transaction.

M. Champagne propose que la chambre satisfait des explications de l'honorable commissaire des terres de la couronne et ayant confiance dans la déclaration faite de son siège par le commissaire, passe à l'ordre du jour.

L'amendement est adopté par le vote suivant :

POUR.—MM. Audet, Chaplain, Loranger, Paquet, Wurtele, Lynch, Faucher, Blanchet, Champagne, Desjardins, Lecavalier, Deschênes, Fortin, Dumoulin, Caron, Robillard, Duckett, Spencer, Owens, Picard, Gauthier, Fregeau, St-Hilaire, Trudel, Desaulniers, Bergevin, Poulin, Lavallée, Charlebois, Marion. 39.

CONTRE.—MM. Joly, Irvine, Marchand, Cameron, Watts, Stephens, Demers, McShane, Gagnon, Laberge, Bernard. 11

A une heure et 15 minutes, la séance est levée.

Résumé des débats sur la vente du chemin de fer.

Suite.

Séance de jeudi, 30 Mars.

L'ordre du jour appelle la reprise des débats sur la question de la vente du chemin de fer du Nord.

L'hon. M. Loranger accepte la tâche de répondre au chef de l'opposition et d'autant plus volontiers que le chef de l'opposition n'a pas démontré l'attitude qu'il entend prendre sur cette question. L'honorable chef a approuvé le principe de la vente du chemin.

Sommes-nous appelés à nous prononcer sur les détails de la politique ou sur la politique générale? L'honorable premier ministre a fait connaître dans son programme avant les élections, quelle politique il attendait suivre au sujet de la voie ferrée, il a déclaré que le gouvernement était décidé à la vente ou à l'affermage. Les élections ont eu lieu et les électeurs ont approuvé le programme du gouvernement. Le chef de l'opposition a approuvé lui-même hier soir la politique de l'administration actuelle lorsqu'il s'est prononcé en faveur de la vente.

L'honorable M. Joly.—Je suis en faveur de la vente, mais je n'approuve pas la politique du gouvernement, car ce dernier n'a pas accepté la meilleure offre et a divisé en deux parties notre voie ferrée.

L'honorable M. Loranger reprend en disant qu'il posait la base de son argumentation et que pour cela il signalait à la chambre que le chef de l'opposition avait approuvé en principe la vente du chemin de fer du Nord.

Le procureur-général prétend que la vente à \$8,000,000 n'est pas un sacrifice, quand on pense aux immenses avantages qui vont en résulter. En 1875 quand on disait au peuple de la province de Québec qu'il ne devait pas se laisser absorber, qu'il devait suivre les progrès qu'on observait dans les autres provinces, le peuple a compris et s'est imposé d'énormes sacrifices pour l'exécution des grandes entreprises nationales.

Le gouvernement en 1875 est venu au secours du peuple de cette province en se chargeant de l'exécution du chemin de fer du Nord; mais pour mener à bonne fin cette entreprise, le trésor public s'est épuisé. Aujourd'hui, il est temps de faire disparaître les déficits que l'on reproche au gouvernement. La politique de 1875 a été approuvée et l'est encore par le peuple de la province.

Le chef de l'opposition a divisé son discours en trois parties. C'est la politique que le parti libéral entend suivre. Mais le principe de la vente étant admis, nous n'avons plus à nous occuper de la politique générale. Ce n'est plus qu'une question d'appréciation.

Le chef de l'opposition nous a dit qu'il n'y avait aucune garantie, mais il a sans doute oublié les différents articles du contrat.

Quant au terminus du Pacifique, il peut tout aussi bien se trouver à Québec qu'à Montréal, car c'est le commerce qui le fixera et non le gouvernement. Il ne s'agit pas de savoir si une ville recevra plus qu'une autre, car ce qui fera la fortune de la capitale fera la fortune de toute la province. Ce n'est pas un contrat qui fixera le terminus du Pacifique. Pourquoi susciter des rivalités entre deux villes qui sont destinées à marcher ensemble? Laissons donc de côté cette politique de clocher.

La vente du chemin dans les circonstances, à \$8,000,000 est ce que la province peut trouver de plus avantageux. Je dis avec intention dans les circonstances, car dans deux ans d'ici notre chemin sera en communication avec l'ouest, dans deux ans nous aurons une ligne directe jusqu'au lac Nipissing. Pour profiter de ces avantages, il ne faut pas laisser les autres compagnies de chemin prendre le pas sur nous. C'est le temps d'agir. Quand le syndicat du Pacifique aura tous ses raccordements on ne peut prétendre le contraire, notre chemin sera la ligne la plus courte pour le trafic de l'ouest. Si nous nous étions croisés les bras, notre voie serait devenue purement locale.

Le *Globe*, de Toronto, a reconnu que la province faisait bien de se hâter. Le gouvernement a trouvé des communications immédiates avec l'ouest et il les a choisies. Sir Hugh Allan, qui est un grand armateur, n'est certainement pas fâché de voir que la province de Québec va recevoir tout le trafic de l'ouest.

On a émis l'opinion que la liberté de la chambre était enchaînée par le contrat que nous avons devant nous. Mais vous avez toutes les soumissions et toutes les offres qui ont été faites. Vous êtes libres de choisir l'offre qui vous paraîtra la meilleure. Aujourd'hui, le gouvernement a consacré des veilles à examiner avec le plus grand soin tous les marchés et il en est venu à la conclusion que le contrat qui vous est soumis est le plus avantageux. Et le gouvernement a droit de faire appel à ses amis de ratifier le contrat qui nous occupe.

L'honorable chef de l'opposition a dit que nous voulions couper notre voie ferrée en deux tronçons et que cette politique est contraire à celle adoptée en 1875. Les deux chemins qui étaient en construction alors avaient des intérêts opposés et le gouvernement voulait que les voies fussent raccordées pour le plus grand bien du pays. Nous avons adopté la politique de nous charger de cette entreprise et nous ne le regrettons pas. En coupant en deux cette voie ferrée, comment arrêtons-nous le commerce à Montréal? Si nous lions le contrat, on verra qu'il est formellement déclaré que les arrangements avec la compagnie du Pacifique portant que les passagers et le fret à longue destination suivront l'une ou l'autre voie. Comment arrêtons-nous le trafic? Est-ce qu'il ne suit pas toujours le cours naturel? Ce que nous devons rechercher avant tout dans ces transactions, c'était d'assurer le terminus du Pacifique à la province, et nous l'avons aujourd'hui par le marché que vous avez sanctionné.

Le procureur-général passe ensuite à la troisième objection de l'honorable chef de l'opposition, savoir que le prix n'est pas convenable. On dit que nous sacrifions pour \$8,000,000 pour ce qui a coûté \$13,000,000. Mais est-ce qu'on peut prétendre se rembourser des sommes qu'on a dépensées pour cette entreprise? Pour réfuter l'objection précitée, il dit que les statuts syndicaux n'auraient pu obtenir le résultat que le gouvernement provincial a obtenu en se mettant en communication avec le syndicat du Pacifique.

Les autres syndicats n'auraient pu nous assurer le trafic de l'ouest; voilà pourquoi l'offre du Pacifique est plus avantageuse que toute autre.

L'honorable procureur général termine en répondant à quelques autres remarques du chef de l'opposition.

Lundi dernier un consistoire a été tenu au Vatican. Le pape a créé sept nouveaux cardinaux, parmi lesquels: l'archevêque d'Alger, Mgr Lavergne; l'archevêque de Dublin, McCabe et l'archevêque de Séville. Sa Sainteté a prononcé une allocution sur la situation actuelle faite à l'Eglise. Au consistoire assistaient les évêques d'Ottawa et des Trois-Rivières, Canada.

Mères, sauvez vos enfants.

Employez le *Sirop des Enfants du Dr Cotterre* préparé avec l'approbation des Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, "Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria." Ce Sirop peut être administré avec la plus grande confiance aux enfants, dans les cas de Coliques, Diarrhées, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, etc., etc.

Décès

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. François-Xavier St-Arnaud, Ecr., Organiste de la Paroisse de Ste Geneviève de Bati-can. M. St-Arnaud était universellement estimé et sa perte est vivement regrettée par tous ses concitoyens. Il a succombé le 19 mars à une courte maladie; il était âgé de 59 ans. Ses funérailles ont réuni un grand nombre de parents et d'amis qui se sont empressés de venir offrir leurs condoléances à la famille. M. St-Arnaud était le beau-père du major Ph. Trudel de Ste Geneviève.



KENDALL'S SPAVIN CURE.

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'empoules. LISEZ LES PREUVES CI-JOINTES.

DU "PRESS" D'ONEONTA, NEW-YORK. Ontéota, New-York, 6 Janvier 1881.

De bonne heure l'été dernier, Messieurs B. J. Kendall & Cie., d'Enosburgh Falls, Vt., ont passé un contrat avec les éditeurs du Press pour la publication, pendant une année, d'une annonce d'une demi-colonne, établissant les mérites du Kendall's Spavin Cure.

A peu près au temps que l'annonce parut pour la première fois dans ce journal, M. P. G. Schermerhorn, qui réside près de Colliers, avait un cheval atteint d'éparvin. Il lut l'annonce, et se décida à essayer l'efficacité du remède, bien que ses amis se moquaient de sa crédulité.

D'UN EMINENT MEDECIN. Washingtonville, Ohio, 17 Juin 1880.

Dr J. B. KENDALL & Cie., Messieurs:—Après avoir lu l'annonce que vous avez publiée dans le True Field and Farm du Kendall's Spavin Cure, ayant un cheval de course de valeur, qui a été boiteux pendant dix-huit mois, par suite d'un éparvin, je vous en ai demandé par l'express une bouteille, qui a fait disparaître toute boiterie et toute tumeur, ainsi qu'un gros suros qu'avait un autre cheval, et les deux chevaux sont aujourd'hui aussi sains que des poulains. La bouteille m'a valu cent dollars.

Kendall's Spavin Cure! SUR LE CORPS HUMAIN.

Dr B. J. KENDALL & Cie., Messieurs:—Il y a environ un an, je suis tombé en chemin sur la glace et je me suis blessé gravement au joint de la hanche, ce qui m'a causé de grands douleurs. J'ai essayé différents remèdes mais en vain jusqu'à ce que j'aie fait usage du Spavin Cure de Kendall. Je l'ai appliqué dans toute sa force deux fois par jour pendant deux semaines durant le mois d'Octobre dernier et j'ai été complètement guéri. Depuis j'ai été bien et libre de toute douleur. C'est un remède très efficace pour l'homme comme pour les animaux.

Kendall's Spavin Cure.

Est sûr dans ses effets, doux dans son action, ne produisant pas d'empoules. Cependant, il est pénétrant et d'une grande force pour atteindre toute douleur dont le siège est profond, ou pour faire disparaître toute tumeur osseuse ou autre, telles que les éparvins, les suros des jardins, le cal des entorses, les tumeurs et toute boiterie ainsi que toute inflammation des jointures ou des membres, ou pour le rhumatisme chez l'homme, ou pour tout ce qui enlève un membre pour homme ou bête. Il est maintenant reconnu comme étant le meilleur liniment pour l'homme dont on ait jamais fait usage, d'une action douce et cependant certaine dans ses effets.

Demandez la Circulaire Illustrée qui, à notre avis, fournit des preuves positives de son efficacité. Nul remède n'a rencontré, que nous sachions, un succès aussi grand dans le traitement, soit de la bête, soit de l'homme.

Prix de la préparation pour les chevaux, \$1.00 par bouteille. Prix de la préparation raffinée pour le Corps Humain, 50 Cts par bouteille. Tous les Pharmaciens l'ont en mains ou pourront vous le procurer. Les propriétaires, Dr B. J. KENDALL & Cie., Enosburgh Falls, Vt., l'envoieront à toute adresse sur réception du prix.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Recu par les fermiers rapassés un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles. FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THÉS de 30 centias à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY Importés, et de qualités défiant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville de la campagne. Trois-Rivières 2 Décembre 1878.

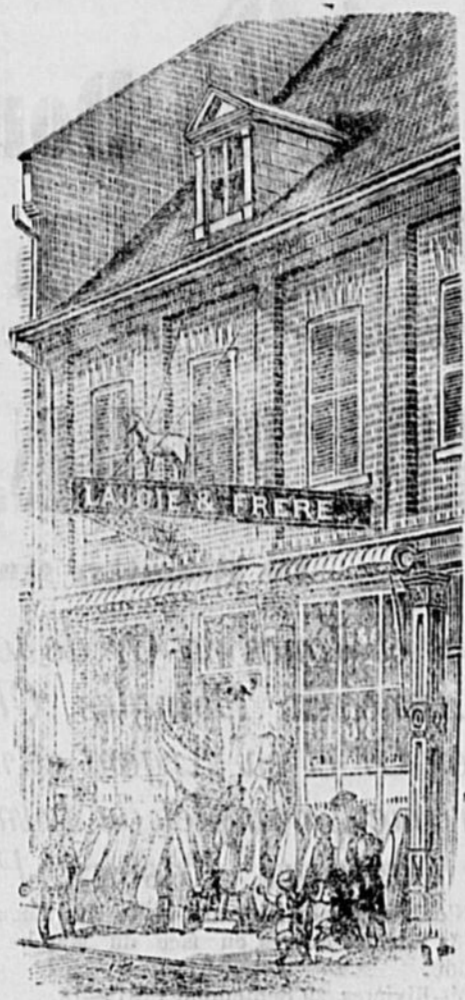
LOUIS FRESSINET, SCULPTEUR EN MARBRE ET EN PIERRE, BECANOURT.

M. FRESSINET informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour Mansoles, Pierre, Tumulaire, Monument Funèbre, Manteau de Cheminée, Corniche et généralement tout ce qui entre dans ce genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de les exécuter avec la plus grande perfection le 1er Septembre 1881.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR N° 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



Ont le plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même Rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires. Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. 24 Octobre 1878.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, ETC., ETC., ETC. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN. Trois-Rivières, 6 Août 1872.



ATELIER DE MARBRE DES TROIS-RIVIERES

—FENU PAR— E. A. LACROIX Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tumulaires, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité. Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1 a

JOS. MASSE. RELIEUR

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreux amis et le public généralement, qu'ayant fait l'acquisition de machines nouvelles, qui lui permettent de perfectionner ses ouvrages, il se chargera de toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, tels que: RELIEURES DE LUXE, de Fantaisie et Ordinaires. La grande expérience acquise par le Soussigné dans cette branche, est une sûre garantie que les commandes qui lui seront confiées seront exécutées avec soin et promptitude et à des conditions très faciles. JOSEPH MASSE. 10 Septembre 1877

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc. POSEURS D'APPAREILS A GAZ ET DE COUVERTURE EN METAL GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de ferblanterie, gazelles, ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC L'établissement a constamment à sa disposition d'humbles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude N. B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jeune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. It lists arrival and departure times for various routes including Montreal, St. Jean, and other regional locations.

Chemin de Fer Q.M.O & O.

CHANGEMENT D'HEURES. A partir de Lundi, 2 Janvier 1882, Les Trains partiront comme suit:

Table showing train schedules for Q.M.O & O. It includes columns for departure and arrival times for routes to Ottawa, Québec, and other stations.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa. Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit. Les Trains allant et venant d'Ottawa font coïncidence avec les trains allant et venant de Québec.

Bureau Général, 13 Places d'Armes

BUREAUX DES BILLETS: 13 PLACE D'ARMES, } MONTREAL 202 RUE ST. JACQUES, } MONTREAL OPPOSITE ST. LOUIS HOTEL, QUEBEC. OPPOSITE RUSSELL HOUSE, OTTAWA. L. A. SENCAL, Sarintendant Général



CORPORATION DES TROIS-RIVIERES.

Avis public est par le présent donné que, conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte Electoral de Québec, le Conseil-de-Ville des Trois-Rivières commencera lundi, le dixième jour d'Avril prochain à huit heures du soir, l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de la cité des Trois-Rivières.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier du Conseil. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières 20 Mars 1882

PHIL GRAVEL Courtier de Douane, TROIS-RIVIERES.

M. GRAVEL a l'honneur d'informer ses amis nombreux et le public généralement, qu'il est prêt à s'occuper de toutes les opérations des Etats-Unis et d'ailleurs qu'on voudra bien lui confier. Il espère par sa ponctualité à remplir les devoirs de cette charge, mériter le patronage public. PHI GRAVEL Trois-Rivières, 14 Dec. 1881.

Adresses d'Affaires.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau: au "Journal des Trois-Rivières." Trois-Rivières, Février 1878. P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra l'aveni, son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 Juillet, 1876. Joseph Edouard Genest AVOCAT, Arthur T. Genest ARPEUTEUR, No. 19 RUE DES CHAMPS. Heures de Bureau, De 8 h. A. M. à 5 heures P. M. J. E. Méthot, AVOCAT, Bureau: No. 15 Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879. Narcisse Grenier, AVOCAT, No. 33, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES. HEURES DE BUREAU: — De 9 heures A. M. à 5 heures P. M. le vendredi à 5.30 P. M. et 7.30 par steamboat. Desaulniers & Duplessis Avocats. F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLISSIS à Yamachiche, Trois-Rivières. 2 Février 1880. P. O. GUILLET NOTAIRE, Ayant abandonné son emploi au bureau d'Enregistrement pour se livrer exclusivement à la pratique de sa profession, se tiendra régulièrement à son bureau: No. 32, RUE ST. PIERRE, (En arrière de l'Eglise Paroissiale.) Résidence privée: No. 4 Rue des Champs. AVIS, GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau: No. 21 Rue Bonaventure. Bureau ouvert de 9 heures du matin à midi et de 1 heure à 4 heures P. M. J. Barnard, ARPEUTEUR, Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877. J. B. BOURGEOIS, ARCHITECTE, NO. 38 RUE PLAISANTE, TROIS-RIVIERES. Plans et devis d'Eglises, d'édifices publics, de maisons privées; plans et devis d'ornementation intérieure et extérieure; plans et devis de construction de tout genre, exécutés sur commande. M. Bourgeois se charge aussi de la direction des travaux et de l'exécution de ses plans. Trois-Rivières 11 Novembre 1880. La Banque de Québec (ETABLIE EN 1818.) CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000 La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à un qu'endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de TROIS PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881. J. Q. PAGE, L. D. S. No. 43 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES. Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans douleur aucune au moyen du Protoxide d'Azote ou Gas hilarant. Trois-Rivières 21 mai 875. La dernière Nouveauté Musicale. ORGANINAS ET ORGANETTES —AU— No. 126 Rue Notre-Dame TROIS-RIVIERES. Une visite est sollicitée. PRIX: De \$8.00 à \$22.00.

IMPRIMERIE DU JOURNAL

40 COIN DES RUES St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES.

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc. Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire.

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêtés après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer, Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRERE, Propriétaires-Editeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do do \$1.00 Pour les Etats-Unis..... \$2.00 Un an, EDITION HERBOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont toisées sur TYPE BREVIER, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.